

Procès-verbal de la **3<sup>e</sup> séance du conseil des commissaires** de la Commission scolaire des Draveurs, tenue au centre administratif situé au 200, boulevard Maloney Est à Gatineau (Québec), le **lundi 21 octobre 2013** à compter de **20 h**, sous la présidence du président, monsieur Julien Croteau.

**PRÉSENCES:**

Monsieur Julien Croteau, président

Mesdames Diane Charbonneau, Francine Diotte, Rachelle Laporte, Josée Lavigne, Andrée Sirois et messieurs Pierre Boucher, Jean-Luc Céré, Michel Choquette, Robert Desjardins, Gilbert Jolin, Paul Loyer, Claude Monfils, Pierre Montreuil, Paul Morin, Robert Paquet, Normand Sylvestre, Benoît Tessier et Donald Verrette, commissaires.

Madame Nathalie Dorais-Pagé, commissaire représentante du comité de parents.

Monsieur Bernard Dufourd, directeur général, madame Julie Laberge, directrice générale adjointe et monsieur Yvon Landry, directeur et secrétaire général.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Mesdames Josée Baulne, chef de secrétariat, Suzanne Côté, directrice du Service des ressources éducatives, Chantal Patrice, directrice du Service des ressources matérielles et monsieur Pascal Proulx, directeur du Service des ressources informatiques, clientèle et transport.

**ABSENCES MOTIVÉES :**

Mesdames Marie-France Gagnon, commissaire, Nancy Desaulniers, commissaire représentante du comité de parents et monsieur Richard Quinn, commissaire.

**CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION**

Le président constate qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte et invite les membres à un moment de réflexion.

Le président souligne la présence de madame Nathalie Dorais-Pagé, nouvelle commissaire représentante du comité de parents pour le niveau secondaire. Il lui souhaite bon succès dans ses nouvelles fonctions. Il souligne également la présence dans l'assistance de madame Annick Tremblay, récemment nommée commissaire représentante du comité de parents pour le niveau primaire. Il rappelle qu'elle entrera en poste dans ses nouvelles fonctions à compter du mois de novembre et il lui souhaite également bon succès dans son futur mandat.

## **ASSERMENTATION DE MADAME NATHALIE DORAIS-PAGÉ**

Le directeur général procède à l'assermentation de madame Nathalie Dorais-Pagé en tant que nouvelle commissaire représentante du comité de parents pour le niveau secondaire.

## **C052-1310 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

## **C053-1310 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 SEPTEMBRE 2013**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer que le procès-verbal de la séance tenue le 23 septembre 2013 soit approuvé avec la correction suivante :

### **COMMUNICATIONS PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SCOLAIRE**

Lire : Le président souligne l'anniversaire de naissance en septembre de mesdames **Andrée** Sirois et Julie Laberge et de monsieur Pierre Montreuil.

Adoptée à l'unanimité

## **C054-1310 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DU 30 SEPTEMBRE 2013**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 30 septembre 2013 soit approuvé tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

## **AVIS DE SUIVI DES 23 et 30 SEPTEMBRE 2013**

La Direction générale fait part des cinq (5) avis de suivi de la séance du 23 août 2013 et des deux (2) avis de suivi de la séance du 30 septembre 2013.

## **PAROLE AU PUBLIC**

Madame Dominique Laflamme, du 16, rue du Saphir, à Val-des-Monts, fait part de son insatisfaction de la décision de la commission scolaire de ne pas assurer le service du transport scolaire dans sa rue. Elle souligne son opposition à cette décision prise pour des motifs de sécurité alors que son enfant doit marcher une distance de 2 kilomètres pour se rendre à un point d'embarquement qu'elle qualifie de non sécuritaire. Elle rappelle que la rue du Saphir a été municipalisée récemment, asphaltée et qu'elle répond aux normes municipales.

Le président informe Madame Laflamme qu'un retour lui sera assuré concernant la situation qu'elle relève.

Monsieur M. Georges Kingbury du 12, rue Saint-Aubin, à Gatineau, demande d'être informé des mesures que la commission scolaire a prises pour réduire ses dépenses avant de décider de hausser la taxe scolaire jusqu'à 35% dans son cas. Il demande également des explications sur la situation relatée dans le quotidien Le Droit à l'effet que 300 nouveaux gestionnaires ont été embauchés dans les commissions scolaires depuis 2006.

Le président répond à monsieur Kingsbury que des communiqués de presse ont été émis concernant les hausses de taxes scolaires. Il mentionne aussi avoir accordé plusieurs entrevues dans les médias à cet égard. Il souligne que les commissions scolaires ont connu des compressions budgétaires de l'ordre de 643 millions de dollars depuis 2010-2011 et que le réseau des commissions scolaires n'avait visiblement pas les moyens d'absorber le manque à gagner créé par le retrait graduel du programme de péréquation.

En ce qui a trait à l'ajout de nouveaux gestionnaires, le président précise que cela concerne tout le réseau d'éducation et que le tout s'explique très bien. Il invite par ailleurs monsieur Kingsbury à visiter le site Web de la commission scolaire pour plus d'information sur la situation financière de cette dernière et à le contacter directement s'il désire. Il conclut que les commissions scolaires sont dans l'attente de la décision du gouvernement concernant une éventuelle compensation aux contribuables par rapport aux hausses de taxes scolaires.

## **C055-1310 RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / FICHE 4416954**

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a pris connaissance du rapport du protecteur de l'élève concernant l'élève fiche 4416954;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu analyse dudit rapport;

IL EST PROPOSÉ par madame Andrée Sirois d'appliquer les recommandations du conseil des commissaires sur ce rapport et de mandater la Direction générale d'en assurer les suivis appropriés.

Adoptée à l'unanimité

## **ÉTATS FINANCIERS**

Monsieur Gilles Séguin, comptable agréé de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., et madame Sara Duguay, directrice du Service des ressources financières présentent les états financiers 2012-2013 de la Commission scolaire des Drapeurs.

### **C056-1310 ÉTATS FINANCIERS 2012-2013 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS**

CONSIDÉRANT le rapport de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., auditeurs externes embauchés à cet effet par les dispositions de la résolution C198-0906 conformément aux dispositions de l'article 284 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) ;

CONSIDÉRANT les avis publics parus à cette fin dans le journal La Revue en date du 2 octobre 2013 et dans le journal Le Droit du 12 octobre 2013 tel que requis par les dispositions des articles 286 et 287 de la LIP;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion, du comité de vérification du Service des ressources financières et de la Direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Sylvestre de prendre acte des états financiers de la Commission scolaire des Drapeurs pour l'exercice terminé le 30 juin 2013.

Adoptée à l'unanimité

### **C057-1310 CONTRATS DE SERVICES AVEC LE CENTRE COLLÉGIAL DES SERVICES REGROUPÉS (CCSR)**

CONSIDÉRANT que le CCSR a pour mission de favoriser la mise en commun de services, notamment des regroupements d'achats, dans le but de permettre aux maisons d'enseignement de réaliser des économies de volume et des économies de temps en plus de faciliter les processus d'acquisition;

CONSIDÉRANT que le CCSR est un important regroupement d'achats du réseau de l'éducation négociant des dossiers de nature technologique;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les contrats des organismes publics (L.Q. C65.1) oblige dorénavant les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement avant la réalisation de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT l'obligation pour les commissions scolaires de privilégier les regroupements d'achats pour les équipements informatiques;

CONSIDÉRANT que le CCSR requière à l'article 18 du Règlement sur les contrats d'approvisionnement lui permettant à l'intérieur d'un contrat à commande d'attribuer à tous les soumissionnaires dont les prix soumis sont à l'intérieur d'une fourchette de 10 % du prix le plus bas à condition que cette règle d'adjudication soit approuvée au préalable par le dirigeant d'organisme de chacun des établissements faisant partie prenante de la négociation;

CONSIDÉRANT la satisfaction de la commission scolaire des Draveurs envers les services offerts par le CCSR;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport (SRICT) et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Monfils d'autoriser la Commission scolaire des Draveurs d'accepter, pour tous les contrats en regroupement du CCSR, des achats effectués à l'intérieur d'une fourchette de 10 % du prix le plus bas.

Adoptée à l'unanimité

### **C058-1310 RECONDUCTION DU CONTRAT – SERVICES D'ACCÈS TÉLÉPHONIQUES LOCAUX ET INTERURBAINS**

CONSIDÉRANT la résolution C062-1210 reconduisant le contrat de services d'accès téléphoniques locaux et interurbains pour une période d'une année venant à échéance le 31 octobre 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse en cours afin d'évaluer les options possibles pour la Commission scolaire des Draveurs concernant les services d'accès téléphoniques locaux et interurbains;

CONSIDÉRANT la satisfaction de la Commission scolaire des Draveurs pour les services rendus par la firme Vidéotron Ltée;

CONSIDÉRANT que le contrat offre la possibilité d'être reconduit annuellement de gré à gré pour une année supplémentaire;

CONSIDÉRANT l'accord de la firme Vidéotron Ltée;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transports et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin de reconduire le contrat pour les services d'accès téléphoniques locaux et interurbains avec la firme Vidéotron Ltée située au 888, boul. de Maisonneuve Est, 3<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2L 4S8, pour une période de six mois soit du 1<sup>er</sup> novembre 2013 au 30 avril 2014.

Adoptée à l'unanimité

**C059-1310 AJOUT DE DEUX ARTICLES RELATIFS À LA LOI SUR LES  
CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS DANS LE  
RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE CERTAINES  
FONCTIONS ET DE CERTAINS POUVOIRS**

CONSIDÉRANT que les articles 174 et 181 de la Loi sur l'instruction publique habilent le conseil des commissaires à déléguer certaines de ses fonctions et certains de ses pouvoirs au directeur général, au directeur général adjoint, aux directeurs d'école, aux directeurs de centre, aux membres du personnel cadre et au comité exécutif;

CONSIDÉRANT que par les articles 8 et 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics le conseil des commissaires est habilité à déléguer au comité exécutif et au directeur général le pouvoir d'autoriser une dépense supplémentaire égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Sylvestre de modifier, conformément aux articles 174 et 181 de la Loi sur l'instruction publique, le règlement 49-01-02 « *Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* » dûment adopté par la résolution C131-0503 avec l'ajout des articles suivants :

Au comité exécutif :

« Approuver toute modification à un contrat de 100 000 \$ et plus comportant une dépense supplémentaire entre 50 000 \$ et 99 999 \$ tout inclus jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat tout inclus. »

Au directeur général :

« Approuver toute modification à un contrat de 100 000 \$ et plus comportant une dépense supplémentaire en dessous de 50 000 \$ tout inclus jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat tout inclus ».

Qu'un avis public soit donné de l'adoption de ce règlement tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité

**C060-1310 APPUI À ACCUEIL - PARAINAGE OUTAOUAIS**

CONSIDÉRANT que la mission de l'organisme Accueil-Parrainage Outaouais est d'accueillir les immigrants nouvellement arrivés dans l'Outaouais et d'offrir un soutien à l'intégration;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire entend poursuivre durant l'année scolaire 2013-2014 le projet d'intervention communautaire scolaire interculturel (ICSI) en collaboration avec l'organisme Accueil-Parrainage Outaouais;

CONSIDÉRANT les mesures de financement suivantes en place à la Commission scolaire des Draveurs : *Initiatives en milieu scolaire pour l'intégration des élèves issus de l'immigration, le rapprochement interculturel en milieu scolaire et la mesure pour les élèves réfugiés;*

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources éducatives et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Lavigne que la Commission scolaire des Draveurs verse un montant de 10 000 \$ à Accueil-Parrainage Outaouais et collabore avec cet organisme dans le cadre du projet d'intervention communautaire scolaire interculturel pour l'année scolaire 2013-2014.

Adoptée à l'unanimité

#### **INCIDENCE**

Monsieur Pierre Boucher fait part de son abstention du vote sur la résolution *C060-1310 Appui à Accueil- Parrainage Outaouais* en raison de conflit ou d'apparence de conflit d'intérêt sur ce sujet.

#### **C061-1310 PARTICIPATION DES COMMISSAIRES PAUL MORIN ET NORMAND SYLVESTRE À L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE VALLÉE JEUNESSE**

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Charbonneau que messieurs Paul Morin et Normand Sylvestre soient autorisés à participer à la 5<sup>e</sup> édition du vin et fromage Vallée Jeunesse qui se tiendra le samedi 22 février 2014 à l'École secondaire du Versant. Le coût de l'inscription est de 60 \$ par personne.

Adoptée à l'unanimité

#### **C062-1310 PARTICIPATION DE LA COMMISSAIRE NATHALIE DORAIS-PAGÉ À L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE L'ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS**

CONSIDÉRANT que l'Académie des retraités de l'Outaouais organise annuellement des activités de financement au profit de la persévérance scolaire par l'attribution de bourses à des élèves des écoles secondaires de l'Outaouais;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Loyer que madame Nathalie Dorais-Pagé soit autorisée à participer à la Soirée des vins de l'Académie des retraités de l'Outaouais qui se tiendra le samedi

2 novembre 2013, aux Jardins Notre-Dame, à Gatineau. Le coût de l'inscription est de 65 \$ par personne.

Adoptée à l'unanimité

## **COMMUNICATIONS**

### **PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SCOLAIRE**

Le président rappelle la tenue des activités suivantes :

- . Le mercredi 23 octobre 2013 : Soirée d'hommage aux employés ayant atteint 25 ans de carrière en éducation et aux employés retraités de l'année 2012-2013.
- . Le jeudi 24 octobre : Souper des médias à l'École secondaire du Versant;
- . Les 12 et 13 novembre : Le salon de formation professionnelle et technique de l'Outaouais.

Le président souhaite bon anniversaire de naissance en octobre à monsieur Bernard Dufourd, directeur général et à monsieur Michel Choquette, commissaire.

Les membres sont informés de l'adoption, par le conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) des trois résolutions suivantes :

- . Position de la FCSQ quant aux annonces gouvernementales visant la fiscalité scolaire et la gouvernance des commissions scolaires;
- . Mémoire sur les réformes du curriculum et des programmes, quinze ans après les États généraux de l'éducation;
- . Livre vert – Le goût et le plaisir de bouger, vers une politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique.

Concernant le Livre Vert, le président précise que la FCSQ exige que les pouvoirs et responsabilités du milieu scolaire en matière de développement du sport et de l'activité physique à l'école soient respectés et reconnus. Pour ce qui est de la fiscalité scolaire et la gouvernance des commissions scolaires, il rappelle que la FCSQ réitère l'incapacité des commissions scolaires de procéder à un remboursement de taxes scolaires, sans affecter les services aux élèves, après qu'elles aient subi des compressions de 643 millions \$ depuis l'année scolaire 2010-2011.

### **AUTRE COMMUNICATION**

Monsieur Gilbert Jolin informe les membres que les plateaux du Complexe sportif Branchaud Brière sont pratiquement tous loués à pleine capacité.

## **PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Monsieur Paul Loyer fait état des décisions prises à la séance de ce soir et rappelle que la prochaine séance du comité exécutif sera tenue le lundi 9 décembre à compter de 18 h.



## **DIRECTION GÉNÉRALE**

Le directeur général rappelle sa participation, le 29 septembre, au nom de la commission scolaire, à la conférence de presse du lancement de la Semaine pour l'école publique sous l'égide de la Fédération autonome de l'enseignement.

Les membres sont informés du dépôt sur le site Web de la commission scolaire d'une lettre du président invitant la population à signer la *Déclaration en faveur de l'école publique*. Cette lettre sera transmise aux membres du personnel, aux députés du territoire, à la présidente et aux présidents des commissions scolaires de la région et aux médias d'information.

## **REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS**

Madame Nathalie Dorais-Pagé fait état des décisions prises à la séance du 7 octobre notamment la nomination des nouveaux commissaires représentants du comité de parents.

## **COMITÉS**

Dépôt du compte rendu du comité de vérification du 4 septembre 2013.

## **DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance du conseil des commissaires aura lieu le 21 octobre 2013 à 20 h, dans la salle Rolland-Bérubé.

## **C063-1310 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer que la séance soit levée. Il est 21 h 07.

---

Yvon Landry  
Secrétaire général

---

Julien Croteau  
Président